

La Grande Relève

MENSUEL DE RÉFLEXION SOCIO-ÉCONOMIQUE

VERS LA DÉMOCRATIE EN ÉCONOMIE

«Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée» V. Hugo.

N° 1027 - décembre 2002 - SOMMAIRE :

• ACTUALITÉ

page 2 Au fil des jours

De la fin des 35 heures à la réforme des retraites, les "modernes" ne sont pas pour le progrès social...

page 3 Entreprise de démolition

JEAN-PIERRE MON.

Dans le cadre du démantèlement du secteur public, c'est maintenant la recherche scientifique qui est attaquée de tous côtés, à l'aide d'arguments de mauvaise foi.

• DOSSIER : ÉTUDE DE LA MONNAIE. I.

page 7 Ni blé, ni oseille, l'air d'une promesse M-L DUBOIN.

Les trois formes de la monnaie légale (pièces, billets et comptes à vue) : origine, nature, mode de création et garantie.

• RÉFLEXION

page 4 La démocratie dans l'Union Européenne J. LE RIGOLLEUR.

Réflexions à propos du second referendum soumis aux irlandais.

Vaux le Vicomte et la chute de Vivendi

J-M Messier avait imposé ses décharges au voisinage du château....

page 5 L'existence "express" des travailleurs du privé P. VINCENT.

Public-privé : réplique à l'hebdomadaire "l'Express".

page 9 Litanies

R. POQUET.

Liste de ce qui constitue le bréviaire de tous ceux qui s'opposent à l'économie de marché capitaliste.

page 11 Communautarisme et tribalisme

G-H BRISSÉ.

En détournant le sens des mots, on confond des communautés de l'économie solidaire, ouvertes au milieu social, avec ceux qui préfèrent, au contraire, vivre en ghettos sociaux, voire ethniques ou culturels.

page 13 La réponse

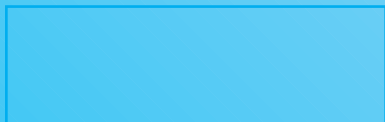
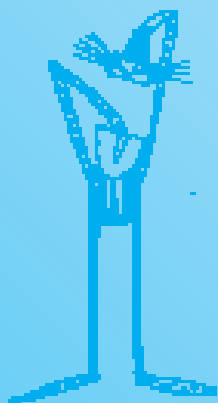
R. MOURIN.

Le prolo répond en vers à son ami distributiste et poète.

page 14 Courrier des lecteurs

pages 15 et 16 Avez-vous déjà pensé à ceci ?

Résumé de nos thèses, présenté sur deux pages, pour photocopies et diffusion.





LA FIN DES 35 HEURES

Lors de sa campagne présidentielle, Jacques Chirac s'était engagé à «rendre toute leur place au travail et au mérite, en dépassant l'horizon de l'assistance», dans son programme figurait la promesse d'un "assouplissement" des 35 heures, celle de «permettre à ceux qui veulent travailler plus de gagner plus» et il ajoutait que «l'horaire légal sera maintenu à 35 heures mais l'État cessera de choisir à la place des Français». François Fillon, ministre des affaires sociales, s'est bien acquitté de la mission : dans la loi qu'il a présentée au Parlement le mot "argent" ou son équivalent remplace celui de "temps" ou de "repos". Le compte épargne-temps, institué par la loi Aubry, pourra être liquidé en argent et non plus en jours de congé et les heures supplémentaires au delà des 35 heures feront obligatoirement l'objet d'une compensation salariale et non plus d'une récupération en repos¹.

Ce choix de vocabulaire n'est pas innocent : en faisant intervenir l'argent au lieu du repos ou du congé, la droite cherche à redonner à l'économique la primauté sur l'être. Elle veut à tout prix empêcher la désacralisation du travail.

* * *

RETRAITES ENCORE

Lors des assises des "libertés locales" (à Poitiers le 9 novembre), le Premier ministre a déclaré «qu'il souhaitait se réorienter progressivement sur les dossiers sociaux, notamment celui des retraites». Pressé par une partie de la majorité impatiente de voir engager des réformes en matière économique et sociale, J-P Raffarin indique qu'il se saisira personnellement de ce dossier (les retraites) tout en précisant que le ministre des affaires sociales, François Fillon, reste le "maître d'ouvrage" de la réforme à venir. Il a précisé le calendrier qui verra se succéder, au début de 2003, «une phase d'explication et de pédagogie», puis en février, une «phase de concertation avec les partenaires sociaux» avant «la phase législative du printemps». Expliquant que son travail consistera notamment à évaluer «les efforts que le pays est prêt à consentir» et les «limites à ne pas dépasser», il a ajouté : «une bonne réforme est une réforme qui choisit les paramètres que veulent les Français», sous-entendant qu'il pourrait recourir au référendum en cas de blocage².

Vous aurez sans doute remarqué que les grands médias sont en avance sur le planning du Premier ministre : pas un jour ne se passe sans qu'ils ne nous parlent de l'inéluctable réforme des retraites, de l'équité entre les divers régimes, de la nécessité d'augmenter la durée des cotisations, etc.

Il faut dire que les ultra-libéraux de l'UMP maintiennent la pression sur Raffarin. Toujours à propos des retraites. François d'Aubert dit qu'«il faut

aller vite», Hervé Novelli³ veut sans délai «faire entendre la voix du bon sens» et pour lui la future réforme des retraites devra mettre en œuvre les principes «d'équité, de transparence et de solidarité», mais il précise «solidarité envers les artisans, les commerçants et les agriculteurs qui sont les sacrifiés de la retraite». Pour d'Aubert, comme pour Novelli, il faut mettre en place un dispositif de fonds de pension. À croire qu'ils ne sont pas au courant des problèmes des salariés américains ni des avatars de la Bourse ! Le plus excité du lot est encore Pierre Lellouche³ qui n'hésite pas à déclarer : «Si ça cogne, il faudra passer devant le peuple, car c'est lui qui paie». Il se dit «scandalisé par le fait que quelqu'un qui est fonctionnaire peut, en plus, (??? !!!) se payer une retraite complémentaire aux frais du contribuable». «C'est, dit-il, une violation d'un principe fondamental de la République : l'équité».

D'accord pour l'équité, mais le progrès social a toujours consisté à s'aligner sur le régime le plus favorable. Alors revenons pour tout le monde aux 37,5 ans de cotisations et à une pension égale à 75% du dernier salaire perçu. Chiche, Messieurs les modernes de l'UMP !

* * *

DÉBATS AU PS

Le PS cherche à se constituer une "base populaire", celle qui lui a fait défaut lors des dernières élections. Aussi multiplie-t-il "observatoires", "tables rondes" ou encore "journées de mobilisation" sur divers thèmes. C'est ainsi qu'une journée de mobilisation pour défendre les lois Aubry s'est tenue le 9 novembre au siège du parti, rue de Solferino. Elle a réuni quelque 70 ou 80 militants, salariés du privé et syndicalistes pour qui les 35 heures, «en dépit de quelques défauts», doivent être défendues. À côté de quelques réflexions acides du type : «même le fabusien de base ne remet pas en cause le principe même de ces lois» ou encore, «ce n'est pas le socialisme de production à la sauce Strauss-Kahn qui va arranger les choses», la majorité du PS garde encore les idées passésistes sur "la valeur du travail". On croirait entendre la droite. Une lueur d'espoir cependant : parmi les militants présents figuraient des représentants du club *Utopia* qui commencent à tenir un discours nouveau. Son délégué général, Vincent Bernard expliquait : «Le travail comme idéal de société, c'est se résigner à la situation actuelle. Il ne doit pas être le seul facteur d'accès aux revenus ou à la protection sociale. Nous voulons aller plus loin, vers la semaine de quatre jours... » Il faut souhaiter que les militants d'*Utopia* arrivent à se faire entendre lors de la table ronde sur la "société du travail" prévue le 20 novembre et lors de la "grande journée de l'emploi" qui devrait se tenir le 17 janvier en présence de François Hollande.

J-P Mon.

1. *Le Monde*,
27/09/02.

2. *Le Monde*,
13/11/02.

3. Voir
"Intoxication"
dans GR 1026
octobre 2002,
page 2.

Entreprise de démolition



Les attaques contre le secteur public¹ continuent. C'est maintenant au tour de la recherche publique de supporter l'attaque "libérale". À l'occasion de la discussion à l'Assemblée nationale des crédits de la recherche, *Le Figaro*² a interviewé Olivier Postel-Vinay, directeur de la rédaction du mensuel *La Recherche*, sur le livre qu'il vient de publier³. Au journaliste lui demandant s'il trouve fondé le mouvement de protestation lancé par les scientifiques français, dont plusieurs prix Nobel, pour protester contre la baisse de ces crédits, il répond : «*C'est humain de protester quand on a moins d'argent, c'est d'ailleurs une réaction automatique dès que la droite revient au pouvoir. Mais c'est un faux problème. Selon la Cour des comptes l'évolution réelle des dépenses de recherche est constante quelle que soit la tendance des gouvernements. Le vrai problème, c'est qu'on gaspille tellement qu'il faut d'abord repenser la manière de dépenser...*» Et il décrit ce qu'il considère comme un gâchis : «*Un nombre considérable de personnes labellisées chercheurs ou enseignants-chercheurs font très peu de recherche au regard des critères internationaux [...] Énormément de jeunes frappent à la porte mais les postes budgétaires sont occupés en raison du recrutement à vie dans les établissements publics. Cette lourdeur du système se traduit par une désaffection très forte des jeunes pour les carrières scientifiques. Cette crise des vocations est mondiale, mais particulièrement sévère en France. Les jeunes savent qu'il y a peu de places et qu'elles sont mal payées*». Le recrutement à vie, ça y est, la voilà bien la source de tous nos maux ! Les CDD, il n'y a que ça de vrai pour Postel-Vinay qui n'hésite pas à se contredire en écrivant d'abord qu'«*énormément de jeunes frappent à la porte*» puis «*qu'il y a une désaffection très forte des jeunes pour les carrières scientifiques*» ! Il admet ensuite que les difficultés de recrutement de jeunes scientifiques ne sont pas spécifiquement françaises mais mondiales, alors de deux choses l'une : ou bien tous les pays du monde embauchent des chercheurs à vie ou bien ce type de recrutement n'est pour rien dans la désaffection des jeunes pour la recherche ! Mais c'est là un raisonnement trop simpliste pour ce chercheur de salon qui enfonce le clou en ajoutant qu'il y a «*consensus pour la plupart des directeurs d'établissement public comme de l'administration centrale*» sur «*cet énorme problème*» qu'est l'emploi à vie. Et d'ajouter : «*Mais c'est évidemment politiquement très difficile à aborder, c'est presque un sujet tabou*». Il atteint le comble de la malhonnêteté quand il dit en parlant du gâchis financier : «*La France reste le pays dont la part du budget de l'État affectée à la recherche est la plus importante en pourcentage du PIB. C'est le premier pays au monde en ter-*

mes de recherche fondamentale...». Pas de chance, dans la même édition du même *Figaro*, un encart rappelle les pourcentages du PIB consacrés à la recherche dans les grands pays développés : s'il avait fait correctement son métier de journaliste, plutôt que celui d'idéologue, Postel-Vinay aurait pu y apprendre que la part de la recherche et développement (R&D) dans le PIB est de 2,64% aux États-Unis, 3,04% au Japon, 3,67% en Suède, 2,44% en Allemagne... mais seulement 2,2% en France ! En ce qui concerne la recherche fondamentale à laquelle sa revue semble préférer les performances des "start-up", il devrait avoir noté, toujours dans le même encart, que le prochain budget fédéral de R&D des États-Unis s'élèvera à 112 milliards de dollars, en hausse de 8,6% par rapport à celui de 2002 et qu'avec 25,5 milliards de dollars (hors grands équipements) la part de la recherche fondamentale devrait croître de 7,9%, soit plus que celle de la recherche appliquée. Postel-Vinay a évidemment la solution miracle pour éviter le "gâchis humain" : il faut donner plus de liberté aux établissements publics en leur permettant, par exemple, de se constituer un volant de jeunes chercheurs sous contrat pendant trois ans et, pour cela, il faut supprimer le grade de chargé de recherches⁴. Main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, que feront ces chargés de recherche à la fin de leurs trois années de contrat ? Mystère ! Créeront-ils des "start-up", vite emportées au gré des vents boursiers ? Ou iront-ils rejoindre la foule innombrable des demandeurs d'emploi ? Qu'importe ! Voici l'argument imparable : «*Dans un autre registre [???], je cite dans mon livre l'exemple de la Chine, qui est en train de réussir à sortir d'un système à la soviétique dans lequel est enfermée la recherche française*»... À moins d'acheter son livre, nous n'en saurons pas plus dans cet interview sur "l'autre registre", mais ce qui est très important pour lui, c'est l'adjectif soviétique⁵...

Ce qu'on peut constater, en tout cas, c'est que M. Postel-Vinay ne sait pas de quoi il parle quand il s'agit de recherche. Trois ans pour mener à bien une recherche sérieuse, c'est, sauf exception, une incroyable plaisanterie. Rassembler une documentation, concevoir les dispositifs adéquats, construire ou faire construire les appareils nécessaires, analyser les résultats, cela ne se fait pas en trois ans. Y-a-t-il un seul programme spatial qui ait été réalisé en moins de huit ou dix ans ? Et que se passe-t-il si la fusée qui emporte dans l'espace les dispositifs expérimentaux que vous avez conçus pendant de longues années explose à son décollage ? Que fait-on des chercheurs engagés dans cette aventure ? Et ceci n'est pas spécifique à

1. GR 1026, novembre 2002.

2. daté du 6 novembre 2002

3. *Le grand Gâchis, splendeur et misère de la science française*, Eyrolles, éd., 2002.

4. Des fonctionnaires, quelle horreur !

5. La science soviétique n'était pas aussi nulle que voudrait le faire croire Postel-Vinay : dans l'espace, par exemple, depuis Spounik, jusqu'à la station MIR, championne de la durée et que nombre de chercheurs occidentaux ont été ravis d'utiliser.

- ● ● la recherche spatiale. Écoutons P-G. de Gennes, prix Nobel de physique, qui pense que la recherche doit-être socialement utile⁶ : «*Les cristaux liquides et les polymères, ces longues chaînes de molécules qu'on retrouve dans de nombreux objets de la vie quotidienne (des vêtements aux pneus de voiture) ont été au centre de mes recherches. Après avoir étudié ces deux substances, j'ai eu l'idée de les*

6. *L'Express*,
14/11/2002.

marier. La démarche me paraissait prometteuse. Au sein de mon laboratoire au Collège de France, j'ai mis des jeunes sur cette piste. Elle n'a jamais abouti et j'ai fait perdre ainsi du temps à ces chercheurs. Mais reconnaître honnêtement ses erreurs est salutaire et, même utile. Cela fait avancer la connaissance».

Nous voilà bien loin de l'idéologie d'un Postel-Vinay !

La démocratie dans l'union européenne

On ne peut pas dire que l'UE pêche par excès de démocratie, les eurocrates étant assez éloignés des urnes et ce n'est pas le fait d'avoir été choisis par des gouvernements issus du suffrage universel qui est suffisant, n'en déplaise à Giscard d'Estaing qui le prétend, pour être parés de toutes les vertus démocratiques. Ainsi avec ce référendum irlandais, les eurocrates ont creusé un peu plus leur déficit démocratique. Faire revoter, parce que le premier vote n'avait pas donné le résultat escompté, est une manière pour le moins cavalière de considérer le verdict des urnes.

Un référendum émanant d'un gouvernement ne sert qu'à confondre celui-ci, ce qui parfois peut prendre l'allure de plébiscite, expliquant en partie son emploi parcimonieux. Ce n'est pas par une telle attitude politique que les citoyens reprendront allègrement le chemin des urnes, car au fil du temps, ces cirques électoraux semblent n'avoir pour but que de reconduire des élites autoproclamées qui se servent de ces élections afin de voir reconduites leurs prérogatives. Cela va même jusqu'à la caricature, comme ces individus, inéligibles un temps pour indécatesse, et qui se font réélire, mettant à jour l'état déplorable de la conscience politique de ces électeurs.

Pour redorer notre système démocratique, une démocratie participative aiderait beaucoup car dans celle-ci le référendum serait d'initiative populaire et non imposé par des gouvernants. La politique redeviendrait ainsi la propriété du citoyen qui pour l'instant se cantonne à un rôle de consommateur.

Malheureusement cela n'en prend pas le chemin pour l'instant. Tocqueville disait en 1848 «*Il semble que le peuple tombe de plus en plus dans l'indifférence, on dirait que les droits qui lui ont coûté le plus cher ont cessé de lui paraître précieux, qu'il voit sans inquiétude violer ou éluder les lois qu'il a eu le plus de peine à conquérir et qu'il laisse sortir de sa mémoire tout ce qu'ont fait leurs pères...*». C'était en d'autres circonstances, mais cela reste valable de nos jours.

Jean Le Rigolleur.

Vaux le Vicomte profitera-t-il de la chute de Vivendi ?



Depuis un certain nombre d'années, Vivendi avait imposé son importun voisinage au château de Vaux le Vicomte : après l'édification d'un nouveau "château" de 250 mètres de long et 43 mètres de haut à moins de 2 km au sud-ouest du premier, Vivendi avait acquis, tout aussi près, une décharge, au nord-est cette fois, et s'était lancé dans d'autres grandioses projets. Par deux fois le permis de construire avait été annulé, mais il avait été déclaré valable la troisième fois et l'un des empêcheurs de construire en rond, Patrice de Vogue, avait été traduit en correctionnelle pour diffamation par une accusation que ses auteurs, à qui elle eût pu devenir nuisible, ont entre temps abandonnée.

Il apparaît donc que Jean-Marie Messier pesait plus lourd auprès des autorités et des élus que les défenseurs d'un château... Château qui n'aurait sans doute pas dû, lui non plus, être construit, parce que fruit d'un abus de biens royaux, selon Colbert et Mazarin, dénonciateurs intéressés de ce pauvre Fouquet, lequel finira ses jours en prison.

C'est ce à quoi j'ai pensé en recevant, il y a quelque temps, une réponse du Ministère de la Culture où ma protestation avait été enregistrée comme «*une demande d'avis de Madame le Ministre concernant les 500 hectares de Vaux le Vicomte, classés Monuments Historiques et situés sur un espace séparant deux sites d'exploitation d'ordures* » (sic). Comme si j'avais demandé la suppression ou le déplacement du monument !

Aujourd'hui où c'est le tour de Jean-Marie Messier d'être en disgrâce, on pourrait espérer voir rentrer en grâce auprès des pouvoirs publics le château de Nicolas Fouquet, de Le Vau, de Le Brun et de Le Nôtre.

Si vous voulez y aider, vous obtiendrez tous renseignements complémentaires auprès de de l'Association des Amis de Vaux le Vicomte (A.A.V.V.), 77950 Maincy, dont la pétition a déjà recueilli plus de 40.000 signatures.

P. V.

Loin de tomber dans le culte de la personnalité, sur les quelque 200 pages du magazine dont il est directeur, Monsieur Denis Jeambar n'accorde pas plus que le tiers d'une page à son propre éditorial. Écrit en tout petits caractères, celui-ci risque même de passer inaperçu et ce serait dommage. Dans L'Express du 17 octobre, cet éditorial brossait en effet un tableau, un peu forcé semble-t-il, de la situation privilégiée des fonctionnaires, ce qui avait pour résultat étonnant, dans un magazine d'obédience capitaliste, de faire apparaître en contrepartie les travailleurs du privé comme de vrais forçats. Quand une "grande gueule" du monde syndical clamait que les patrons faisaient "crever" les travailleurs, cela ne s'entendait encore qu'au sens figuré, mais Denis Jeambar affirme ici au contraire que c'est de façon bien réelle que ceux-ci sont spoliés de plusieurs années de leur vie. Paul Vincent s'est permis de lui faire part des inquiétudes qu'un tel éditorial pouvait susciter. Voici la copie du message qu'il lui a adressé le 8 novembre :

L'existence "express" des travailleurs du privé

L'EXPRESS

A l'attention de Monsieur Denis Jeambar

Monsieur,

Je viens d'avoir tardivement sous les yeux votre éditorial du 17 octobre, qui contient cette révélation terrifiante pour les salariés du privé : «Un fonctionnaire peut espérer de cinq à sept années de vie de plus qu'un salarié du secteur concurrentiel : une donnée qui en dit long sur la pénibilité comparée du travail dans ces deux univers.»

Ce n'est guère valorisant pour le travail en secteur concurrentiel de faire peser une pareille menace sur votre vie.

Retraité de ce secteur défavorisé, je me réjouis dans mon cas particulier d'avoir survécu au-delà de la moyenne, mais je souhaiterais néanmoins comme vous la disparition de cette scandaleuse injustice.

Dans mon esprit, cela devrait passer par une amélioration de ces conditions de travail dans le privé auxquelles vous attribuez des effets mortifères pires que ceux de l'alcool ou du tabac, alors qu'il est malheureusement plus difficile de se passer de travailler. Ce qui m'inquiète dans votre long plaidoyer pour davantage de justice, c'est que vous y dénoncez essentiellement la vie trop belle faite aux fonctionnaires et semblez vouloir aligner en tous points leurs conditions sur celles du privé. Devront-ils renoncer aussi au privilège de vivre beaucoup plus longtemps ?

J'avais autrefois entendu dire que l'égalisation par le bas était propre aux socialismes et autres "utopies" égalitaires, mais je croyais que de telles solutions n'avaient pas cours chez nous aujourd'hui.

Je constate dans L'Express de cette semaine que d'autres lecteurs ont également été surpris et que la dénonciation des avantages des fonctionnaires ne semble pas suffire à déclencher l'enthousiasme des désavantagés. N'est-ce pas d'ailleurs aussi un axiome des classes dirigeantes que ce n'est pas en prenant aux riches que les pauvres se porteront mieux ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Paul Vincent.

Au moment où nous mettions sous presse ce message n'avait pas encore reçu de réponse et n'avait pas non plus été soumis à débat dans le courrier des lecteurs. Il serait pourtant intéressant d'y voir plus clair dans cette controverse. Elle montre quelles solutions inquiétantes certains sont en train d'envisager pour, soi-disant, rétablir l'égalité entre ceux du secteur public et ceux du secteur privé. Pour pouvoir lutter à front commun contre les menaces qui, sous ce prétexte, visent aussi bien les uns que les autres, il serait bon pour eux d'instaurer d'abord la fraternité.

La chasse aux fonctionnaires

Alors que Paul Vincent nous appelle à une plus grande fraternité, la droite ultra-libérale, à la botte du Medef, appelle à "la chasse aux fonctionnaires". En son temps, Raymond Barre, haut fonctionnaire lui-même, avait, dans le cadre de sa "politique de rigueur", déjà tenté de "monter" la "France d'en bas" contre les "nantis", autrement dit les fonctionnaires. Cette campagne avait heureusement fait long feu. Ce qui était prévisible car, à cette époque, les salariés du privé étaient largement mieux payés que les fonctionnaires et ne se plaignaient pas du montant de leur retraite. Avec la "crise" (mais peut-on appeler "crise" le fait que les actionnaires veuillent un retour sur investissement d'au moins 15% ?), la politique de rigueur a refait surface et avec elle la guerre contre le secteur public, impulsée par les institutions financières internationales (FMI, etc.)

À côté des clubs de réflexion qui gravitent autour de la droite¹, les associations "apolitiques" militant contre les employés du secteur public se multiplient. Parmi elles, "Les contribuables associés" avec pour devise "Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts" se montre particulièrement agressive. Dans la pub qu'elle vient de faire diffuser (à grands frais) dans un certain nombre de journaux, sous le titre « *Ne laissons pas le dernier mot aux lobbies de fonctionnaires* », elle reprend sans pudeur les litanies habituelles : « *Refusons que les lobbies de fonctionnaires nous imposent leur loi, alors qu'ils sont déjà privilégiés : trop nombreux, garantie d'emploi à vie, salaires généralement plus élevés que dans le privé, horaires de travail souvent inférieurs à 35 heures, retraites avantageuses,...* Le gouvernement ne doit pas céder : il faut réduire les dépenses publiques et, entre autres, ne pas remplacer systématiquement les fonctionnaires qui partiront à la retraite dans les 5 ans à venir. Réagissons ! » Plus populiste que moi, tu meurs ! Comme si votre facteur, l'instituteur de vos enfants ou l'infirmière qui vous soigne, gagnaient des fortunes comme un vulgaire Jean-Marie Messier ou le nouveau directeur de Gemplus² !

Vous remarquerez aussi que lorsque ces "braves gens" parlent de fonctionnaires, ils oublient systématiquement les militaires... Ils feraient bien de réfléchir à la mésaventure survenue au célèbre chroniqueur libéral Jean-Marc Sylvestre et à la leçon qu'il en a tirée sur le bon fonctionnement du service public :

1. Voir
La Grande Relève,
N° 1026,
octobre 2002,
p.2.
2. Leader mondial de
la carte à puce,
Gemplus vient de
s'offrir un nouveau
PDG avec une prime
de bienvenue de
500.000 euros et un
salaire annuel de
600.000 euros.
(*Le Monde*, 17/11/02)

Le chroniqueur matinal Jean-Marc Sylvestre est bien connu en France depuis plus de 20 ans pour avoir défendu les intérêts des actionnaires, de la bourse unique et obligatoire, de la libéralisation de l'économie et des privatisations. Frappé par un très grave ennui de santé, il a, pendant la période estivale, été rappelé à la dure réalité de la vie en étant . Honnête homme, il reconnaît que « *Jusqu'à cet été, il ne connaissait du système de santé français que l'ampleur du déficit de l'assurance-maladie. Depuis, il sait que ce déficit, qu'il a tellement critiqué, lui a sans doute sauvé la vie.* Oui, dit honnêtement Jean-Marc Sylvestre : « *En toute logique, je n'aurais pas dû survivre. La chance oui, [...] Ma chance, la vraie, c'est d'avoir été traité par une poignée de médecins extraordinaires de compétence. Des fous de médecine passionnés, géniaux, qui n'ont eu de cesse de comprendre ce qui se passait. Dans un système qui, pour être critiqué, n'en demeure pas moins des plus performants... Je sais aujourd'hui que, sans ce système de santé français et la capacité d'investigation qu'il donne aux médecins, j'étais mort. Dans une logique purement financière, aucun contrôleur de gestion n'aurait pu accepter de telles dépenses. Le «return» était trop improbable. Financièrement, les médecins font prendre à la collectivité des risques considérables. Mais il faut reconnaître que, s'ils sont bons et responsables, c'est cette liberté totale qui leur permet de gagner des vies. Je leur dois la vie...» . Il conclut que : « *Le système de santé français est formidable ; il faudrait être sûr que tout le monde puisse en bénéficier.* »*

Nos fidèles lecteurs se souviennent que nous les avons informés de la création d'un groupe de réflexion sur la monnaie. Ce groupe, d'une dizaine de personnes, s'est réuni 18 fois en deux ans, et a fait, le 13 novembre dernier, un premier exposé portant sur le début de son rapport.

Le public avait été attiré par la réflexion suivante : «*Beaucoup de critiques se portent sur la spéculation entre monnaies, sur l'existence de paradis fiscaux et l'argent sale, sur la privatisation des services publics, et beaucoup d'autres problèmes d'ordre financier sont posés, tels que le paiement des retraites, la dette du Tiers monde ou le rôle joué par les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale), et pourtant jamais on ne remet en cause ce qui est commun à tous ces dysfonctionnements : l'argent. Pourquoi ne pas aborder ce thème central, la nature de la monnaie, sa fabrication, sa masse, son rôle, etc ? Pourquoi le citoyen qui refuse de subir la dictature des marchés ne remet-il pas en question l'outil de cette dictature ? Laisser ce domaine aux experts c'est en faire un domaine réservé échappant à tout contrôle, alors que la monnaie est l'un des instruments les plus couramment utilisés par tous les membres de la société humaine.* »

Voici, en résumé, le début de ce premier exposé :

Ni blé, ni oseille, l'air d'une promesse

Notre première tâche a été de caractériser les trois formes de la monnaie légale : les pièces, les billets et les comptes à vue, d'en rappeler la naissance et l'évolution au cours de l'histoire, d'exposer la façon dont ces formes de la monnaie sont créées et de réfléchir à la garantie attachée à chacune d'elles.

D'UNE RICHESSE À UNE PROMESSE

LES PIÈCES MÉTALLIQUES

La première forme, les pièces, est un souvenir de ce qu'était toute monnaie à l'origine des temps et telle qu'elle est restée pendant des millénaires : une monnaie-marchandise, qui a, par nature, une valeur réelle, incontestable et durable. Le métal, cuivre, argent et surtout or, a longtemps été préféré à toute autre matière pour ses qualités : inaltérable, inoxydable, maniable, facile à répartir en galettes (les pièces) qu'il suffisait de compter parce que leur valeur intrinsèque était garantie par le souverain exerçant ainsi son droit régalien dit de battre monnaie.

LES BILLETS

L'inventeur de la seconde forme, les billets, est inconnu. Son origine est sans aucun doute l'insécurité des routes au Moyen âge, qui faisait craindre aux marchands d'être dévalisés et ruinés s'ils transportaient leurs pièces d'or. Ils prirent donc l'habitude de les confier à un orfèvre, contre reçu les assurant de pouvoir les récupérer quand bon leur semblerait, moyennant paiement d'un droit de garde justifié. Puis certains firent accepter le reçu en paiement, puisque ce reçu garantissait celui qui le recevait qu'il pouvait à tout moment le rééchanger contre l'or déposé. Et peu à peu, ce sont de tels reçus, et non plus l'or, qui furent utilisés couramment en paiement. Les orfèvres ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'on ne leur réclamait jamais tout l'or qu'ils avaient en dépôt, mais seulement une très faible partie. Ils en conclurent qu'ils pouvaient sans trop de danger, prendre le risque de signer beaucoup plus de reçus qu'ils n'avaient d'or dans leurs coffres. Et ils utilisèrent ces reçus "à découvert" pour leurs propres emplettes... Ces reçus fictifs sont donc nés de l'astuce d'orfèvres devenus, en fait, faux monnayeurs.

Mais si tous les banquiers usaient de cette facilité, leurs clients risquaient fort de perdre confiance et de venir

réclamer tous ensemble leur or... ce qui aurait créé un scandale. Saisissant l'occasion d'un besoin d'argent de leur souverain (le même scénario s'est produit partout) un groupe de banquiers entendit profiter de la situation pour se faire attribuer le privilège d'émettre ces "billets de banque". C'est ainsi qu'est née en 1694, sous Guillaume III la Banque d'Angleterre, puis en France, un peu plus tard, la Banque de France, cette dernière à la faveur de deux coups d'État : c'est pour avoir aidé au financement de celui du 18 Brumaire (13 février 1800) que Messieurs les banquiers Le Coultoux de Canteleu et Perréaux obtinrent de Bonaparte le privilège de créer une banque qui bien que privée portera le nom de banque de France : Napoléon accepta les statuts de cette banque, il en devint l'un des administrateurs, avec ses frères et quelques autres conjurés, et il en fut le premier actionnaire, et, par la loi du 4 avril 1803, il lui accorda le monopole d'émettre des billets. C'est ensuite pour avoir fourni à Napoléon III les 12 millions dont il avait besoin pour faire ratifier son coup d'État du 2 décembre 1851 que cette banque, toujours appelée de France, obtint son indépendance. Nationalisée en 1945 comme beaucoup d'autres banques, elle a retrouvé son indépendance en 1993.

LA MONNAIE SCRIPTURALE

Quant à la troisième forme, la monnaie scripturale, elle est ainsi dénommée parce qu'elle est faite de jeux d'écriture dans la comptabilité des établissements qui la créent, et qu'elle se transfère d'un compte à l'autre par l'intermédiaire d'un ordre écrit (un chèque) ou informatisé (une carte bancaire). «Le processus par lequel les banques créent de l'argent est si simple que l'esprit en demeure confondu» écrit à son propos John Kenneth Galbraith dans son livre intitulé "L'argent". Le processus de création de la monnaie scripturale est en effet l'augmentation simultanée de

«Les alchimistes du Moyen-âge s'efforçaient de fabriquer de l'or avec quelque vil métal, nos alchimistes modernes, qu'on baptise banquiers, ont découvert le moyen de faire de l'argent avec un peu d'encre.»

Jacques Duboin

l'actif et du passif de la comptabilité d'un établissement financier. Il est si facile qu'on pourrait croire que l'émission de la monnaie légale soit réservée aux pouvoirs publics, qui l'emploieraient pour adapter la masse monétaire nationale aux besoins de l'ensemble de la population... Eh bien non, cette facilité n'est même pas du ressort des gouvernements ! Elle est le privilège de certaines banques et d'autres organismes de crédit défini en ces termes : «*Tout établissement de crédit*



ayant reçu des autorités monétaires un "agrément" pour la mise à la disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement et qui effectue des opérations financières avec les agents non financiers (c'est-à-dire les entreprises, les particuliers ou les administrations) peut créer de la monnaie scripturale.» En France, ce privilège de gestion des dépôts à vue transférables était, en 1999, réservé à 5 groupes d'institutions financières dans les proportions suivantes : 70,9 % aux banques, 9,4 % aux chèques postaux, 6,2 % aux Caisses d'épargne (depuis 1978), 11,6 % au Trésor public et 1,9 % aux autres (dont la Banque de France). Mais au 31 décembre 2001, ce privilège a été supprimé pour le Trésor public !

Notre monnaie légale sous sa forme

- ■ ■ **scripturale est donc créée par des établissements financiers qui sont en général des groupes d'intérêts privés.** La double inscription, ou "provision" d'un compte en banque peut être provoquée soit par la remise d'espèces (billets et pièces), soit par virement d'un autre compte, soit enfin grâce à un crédit accordé par la banque. Dans ce dernier cas, le crédit donne lieu à une double inscription, **exactement comme s'il y avait eu dépôt réel**, ce qu'on exprime parfois

en ces termes «*les crédits font les dépôts.*» Ce troisième procédé de provisionnement, généré par un dépôt virtuel tel qu'une traite, c'est-à-dire une promesse, génère donc *ex nihilo* une monnaie scripturale : il est assorti des mêmes instruments de paiement (chéquiers ou cartes bancaires) que dans les deux procédés liés à un dépôt non fictif, il provoque donc l'augmentation de la masse monétaire en circulation quand les flux de ces crédits nouveaux sont supérieurs aux flux des

remboursements de crédits antérieurs. Cette partie de la masse monétaire est dite *monnaie de crédit*.

Les crédits ouverts ainsi par une banque secondaire représentent plusieurs fois les sommes qui lui ont été déposées.

Donc, contrairement à une idée reçue, les banques ne se contentent pas de prêter à certains de leurs clients ce que d'autres leur ont déposé.

Ou disons qu'elles le prêtent plusieurs fois...

LA GARANTIE ? — DE MOINS EN MOINS ASSURÉE !

La monnaie-marchandise sous forme de pièces métalliques était garantie : l'effigie, qui y figurait quand elles étaient fabriquées sous le contrôle d'un souverain, attestait que celui-ci se portait *garant* de son poids et de son "bon aloi". Le problème était plutôt la diversité des pièces, après qu'au démembrement de l'empire de Charlemagne, tout seigneur voulut sa monnaie, valable dans son fief. Pendant des siècles les rois échouèrent à reprendre ce droit pour établir l'unité des monnaies dans tout le royaume, malgré le nom de Franc que Jean II, dit le Bon, donna en 1360 à cette monnaie qui servit à payer sa rançon aux Anglais qui l'avaient fait prisonnier. Il fallut attendre la Convention (avril 1795) pour que l'unité monétaire soit établie, en même temps que celle des poids et mesures.

Bien que le reçu d'une quantité d'or se soit multiplié en beaucoup plus de billets de banque, ces derniers portaient encore la mention "*payable à vue et au porteur*", et tout le monde gardait en général la conviction qu'ils étaient "convertibles", c'est-à-dire qu'il était possible de les échanger contre de l'or au guichet d'une banque... Il y eut pourtant quelques crises de confiance se transformant parfois en paniques, l'État intervenait alors en déclarant le *cours légal* des billets, qui faisait obligation à quiconque de les accepter en paiement et *cours forcé*, qui déchargeait les banques de leur promesse de les échanger contre de l'or. Puis tout rentra dans l'ordre et la quantité de billets émis par la Banque de France dépendait des besoins du commerce, avec en principe, une limite supérieure, mais qui, au besoin, était

surélevée. Par contre, au lendemain de la déclaration de la première guerre mondiale, le 5 août 1914, tous les "porteurs" de billets se précipitèrent aux guichets de leurs banques pour se faire remettre leur dû. Il y avait évidemment trop de billets pour que l'engagement de rembourser puisse être honoré ! Alors le gouvernement décida que la Banque de France était dispensée de tenir sa promesse : il décréta le *moratoire et le cours forcé des billets*, qui, puisqu'ils n'avaient pas de valeur intrinsèque, ne représentaient désormais plus rien. Une convertibilité très partielle fut rétablie entre 1928 et 1936, mais depuis cette date les billets de la Banque de France ont eu cours légal et cours forcé, jusqu'à ce qu'ils laissent la place aux billets de la Banque centrale européenne, qui ont également, mais en euros, cours légal et cours forcé, et sont soumis, comme aujourd'hui toutes les monnaies, aux fluctuations de la spéculation universelle.

La monnaie bancaire n'a jamais eu aucune valeur intrinsèque. La garantie qu'on lui attache se mesure donc à la confiance qu'on a dans la banque qui l'émet. Comme cette monnaie n'est qu'un jeu d'écritures dans les registres ou la mémoire centrale de l'ordinateur de la banque, elle disparaît si la banque fait faillite. Quand, client d'une banque, vous déposez des espèces ou remettez un chèque à son guichet, la somme correspondante est inscrite à l'actif de la banque : *elle en est donc désormais propriétaire*. La même somme est également inscrite à son passif, puisqu'il est entendu qu'elle vous la doit. Elle est désormais votre débiteur. Vous êtes désormais son

crédeur. Et si elle est un jour déclarée en faillite, vous n'êtes que l'un de ses crédeurs, dont certains sont souvent déclarés "prioritaires"...

La Banque centrale apporte un certain sérieux, en principe, à cette organisation. D'abord c'est elle qui tient des comptes courants de toutes les banques commerciales (dites secondaires pour les distinguer de la Banque centrale) et même du Trésor public. Elle est donc la *banque des banques* : elle veille à l'obligation qui leur est faite de garder en réserve (leurs "réserves obligatoires") une fraction du montant des crédits qu'elles ouvrent et c'est par son intermédiaire qu'elles peuvent assurer leurs propres paiements.

C'est par ces paiements aux guichets des banques secondaires que les espèces (pièces et billets) entrent en circulation : lorsqu'une banque commerciale manque de "cash", soit elle se procure des "liquidités" déjà en circulation en les achetant auprès d'institutions financières privées (constituant le *marché monétaire*), soit elle s'adresse à la Banque centrale. Celle-ci joue alors le rôle de *prêteur en dernier recours* pour cette banque commerciale à qui elle fournit de la monnaie "centrale" en *échange de titres de créances* que la banque secondaire avait "*en pension*" et qui sont dits alors "*réescomptés*". La monnaie centrale est donc créée en contre-partie de titres de créance : elle est de la monnaie de crédit de *premier niveau*...

Quant aux banques commerciales, d'une part, elles collectent des dépôts, mais d'autre part, elles créent aussi des crédits, et plusieurs fois plus de crédits qu'elles n'ont collecté de dépôts, grâce à l'**effet multiplicateur du crédit**...

L'effet multiplicateur du crédit, puis, plus généralement, le rôle des banques secondaires, fera l'objet d'une prochaine publication. Nous rappellerons ensuite l'évolution historique de la monnaie, d'abord celle de l'étalon-or, puis la transformation du rôle du FMI et enfin la révolution financière des années 1980 qui vit la confiscation de toute démocratie en ce domaine, avec l'avènement du marché unique des capitaux. On décrira alors l'état actuel en France : rappelant que la monnaie scripturale constitue l'essentiel de la monnaie circulante, soit 87 %, et que l'État, s'il a besoin d'argent, est contraint d'emprunter lui-même aux organismes de crédit privés. Les intérêts de ces emprunts, payés évidemment par les contribuables, constituaient en 2001 une dépense égale au budget consacré à l'ensemble de la justice, de la sécurité, de l'agriculture, de l'environnement et de la culture.

Une petite enquête, que nous avons faite au préalable auprès du public, avait donné un résultat intéressant : dans leur très grande majorité, les personnes interrogées étaient persuadées que la monnaie d'un pays était créée par l'État, par exemple par l'intermédiaire du Trésor ou de la Banque centrale, censés obéir aux décisions du gouvernement. D'où l'étonnement du public en découvrant le rôle des banques secondaires et autres organismes de crédit dans la création monétaire, surprise qui atteint son maximum avec l'exposé de l'effet multiplicateur du crédit.

À l'issue de cet exposé, le sentiment qui semblait dominer était celui de la perte de garantie : la monnaie apparaît comme un échafaudage bâti sur la confiance et on peut se demander dans quelle mesure celle-ci est justifiée. La réaction de beaucoup de personnes fut : « Il faut de toute urgence rendre au pouvoir politique le contrôle de l'émission monétaire et restituer une garantie à la monnaie légale ! »

M-L D.

Dans un premier article, qui suit, Roland Poquet introduit, sous forme de litanies, ce qui pourrait constituer le bréviaire des opposants à l'économie capitaliste de marché.

Dans un second il ouvrira le champ de la réflexion en vue de faire surgir une alternative : modèle ? projets ? perspectives ?

I . Litanies.

par Roland Poquet

Ceux qui dénoncent avec pertinence, parfois avec vigueur, les "maladies" de l'économie capitaliste de marché nous aident, par leur connaissance de l'économie mondiale et par leurs réflexions, à affiner notre critique de ce système. Là où nous nous séparons d'eux, c'est, bien entendu, sur le traitement à imposer au malade : peut-on le guérir ou faut-il, pour sauvegarder ses proches, hâter sa fin ? Pour les adeptes de ce que nous appellerons la survie, la disparition de l'économie capitaliste de marché est impensable : plusieurs fois centenaire, sa « caractéristique majeure - en raison de la place qu'elle laisse à la multiplicité des initiatives individuelles - est sa capacité à utiliser les crises pour se régénérer en se renouvelant » ; cette régénération par le renouvellement « suppose une action délibérée en vue d'arracher le pouvoir aux puissances financières et, par là même, de transformer la logique du système ». En ce qui nous concerne, cette illusion - arracher le pouvoir aux puissances financières - et cette utopie - transformer la logique du système - nous apparaissent bien coupables dans la mesure où chaque jour nous apporte son lot de "maladies" nouvelles. Bien sûr, le système peut surmonter les crises les

plus terrifiantes. Mais pour combien de temps encore ? au prix de quels ravages ? et pour tendre, en fin de compte, vers quelle humanité ? une humanité qui regorge de biens et ne donne plus aucun sens à la vie ? Et si ces adeptes de la survie du système faisaient preuve, comme ses défenseurs, d'un économisme de mauvais aloi ? Face à cette trahison, un seul remède : l'incantation. Aussi invitons-nous tous les distributistes à psalmodier, chaque jour, les antiennes qui vont suivre, à l'heure de l'angélus par exemple.

QUI ? peut affirmer que l'économie capitaliste de marché est en mesure de :

- se passer du moteur de la croissance.
- se passer du moteur de la consommation à-tout-va.
- remettre en question les modes de production, de consommation et même de vie.
- éliminer les gaspillages en matières premières, en énergies et en temps.
- arrêter la marchandisation du travail, de la terre et de la monnaie.
- introduire des indicateurs de richesse qualitatifs dans une économie congénitalement structurée en vue de produire du quantitatif.

PERSONNE.



-
- ■ ■ QUI ? en économie capitaliste de marché :
 - empêchera les 3 personnes les plus riches du monde d'avoir une fortune supérieure au PIB total des 48 pays en développement les plus pauvres.
 - sortira de la malnutrition 800 millions de personnes.
 - apportera l'eau potable et l'électricité à près de 2 milliards de personnes.
 - clamera que 40 milliards de dollars suffiraient à éradiquer la faim, à permettre l'accès à l'eau potable et à lutter contre les grandes épidémies, alors que le montant de l'endettement extérieur des États-Unis est de 400 milliards de dollars - dix fois plus ! - et que le délire publicitaire nécessité par la vente de n'importe quoi à tout prix s'élève dans le monde à 400 milliards lui aussi.
 - annulera la dette des pays du sud.

PERSONNE.

- QUI ? en économie capitaliste de marché :
- mettra un terme à la mise en friche des terres.
 - arrêtera définitivement la destruction des richesses agricoles réglementée par la PAC.
 - empêchera la désertification des territoires.
 - réduira sensiblement les émissions de gaz à effet de serre.
 - subordonnera les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce aux principes des Nations-Unies sur la protection des écosystèmes.

PERSONNE.

- QUI ? en économie capitaliste de marché :
- interdira aux entreprises de racheter leurs propres actions pour maintenir les cours.
 - imposera la transparence des transactions par la levée du secret bancaire
 - contrôlera les flux financiers.
 - supprimera les paradis fiscaux.
 - empêchera les scandales financiers.
 - remettra en cause les décisions du FMI soumis au droit de veto du Trésor américain.

PERSONNE.

- QUI ? en économie capitaliste de marché est en mesure de:
- réformer les institutions financières internationales.
 - créer des instances démocratiques pour encadrer la mondialisation par des règles du jeu appliquées par tout le monde.
 - éviter l'impérialisme de ceux qui tiennent les outils, contrôlent les moyens, définissent les réglementations politiques et économiques.
 - espérer en une mondialisation "à visage humain" qui réduise les inégalités.

PERSONNE.

- QUI ? rejettera l'économie capitaliste de marché :
- parce que la science s'est mise au service de l'économie et que les sciences humaines dépendent des financements entrepreneuriaux et belliqueux.
 - parce que ce système économique conforte les comportements de domination et de hiérarchie et produit du sous-développement moral et psychique.
 - parce que le développement techno-économique ignore les qualités de l'existence, les qualités de solidarité, les qualités du milieu, la qualité de la vie, les richesses humaines non calculables et non monnayables.
 - parce que les sphères de la "production de soi" et du "pouvoir de création" sont limitées à quelques créateurs - artistes et scientifiques notamment - qui, seuls, ont été préparés et éduqués.

PERSONNE.

N.B. *Les statistiques, estimations, réflexions et autres incantations contenues dans cet article ont toutes été relevées dans diverses publications parues ces derniers mois.* (à suivre)

Dérives sémantiques (suite):

Communautarisme et tribalisme

Pour répondre à la nécessité de réduire la volatilité croissante des capitaux, un économiste prix Nobel d'économie en 1981, James Tobin, a suggéré dès 1972, l'instauration d'une taxe sur les mouvements de capitaux, afin de restituer plus d'autonomie aux politiques monétaires nationales et assurer le financement de l'aide multilatérale/aux pays en développement et aux actions des Nations Unies. D'où le projet d'un impôt universel à un taux modeste, frappant toutes les transactions financières¹.

Mais le projet de taxe Tobin n'est fiable que s'il revêt concrètement un caractère universel, ce qui est loin d'être le cas. En outre, il a été contesté, sous sa forme actuelle, par son illustre promoteur. Le résultat en est que la crise financière internationale ne fait que s'aggraver; que les promoteurs de l'ultra-libéralisme ne savent plus comment maîtriser le cours des événements. Mais leurs adversaires sont tout aussi impuissants à promouvoir un nouvel ordre mondial cohérent.

Pourtant, sur le fond, l'idée d'une taxe automatique² sur les mouvements de fonds est loin d'être absurde. Des spécialistes ont estimé que, rien que pour la France, un tel prélèvement de 0,35 % sur les crédits et débits des comptes des entreprises et des particuliers fournirait à l'État plus de 100 milliards d'euros par an. Bien sûr, on pourrait moduler le montant de la taxe en fonction de l'importance des mouvements de fonds concernés. Mais, on l'aura compris, l'instauration d'une telle taxe automatique couvrirait largement le coût d'un revenu social garanti, ouvert à tous, sans discrimination de position sociale ou de revenu.

La contrepartie du revenu social garanti devrait être une exigence de service social. Il ne s'agit pas d'instaurer une variante de travail obligatoire, mais de le concevoir comme un levier d'intégration sociale, nécessaire pour assurer, restaurer et respecter la dignité des personnes. Les opérations "food for work" entreprises et réalisées par certaines organisations telles que le Plan Alimentaire Mondial dans les pays en développement, vont dans ce sens : en échange de vivres ou de services alloués aux populations, il leur est demandé de participer à des tâches d'intérêt collectif, en fonction de leur disponibilité et de leurs compétences.

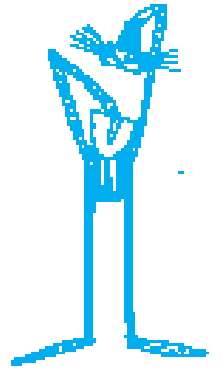
Dans les pays économiquement évolués, l'économie de marché, qui joue à fond la carte de la révolutionnaire pour accroître la pro-

ductivité des entreprises, supprime des emplois par millions. Il s'avère de plus en plus difficile de s'insérer dans le secteur marchand.

D'où la nécessité de développer un tiers secteur non marchand. Les virtualités d'emplois, ou plus exactement d'activités utiles à la société tout entière, s'expriment en priorité à travers les mouvements associatifs, mutualistes, coopératifs, l'enseignement, la recherche, les services sociaux et de santé, les aides à la personne, les emplois de proximité, les organisations de jeunesse ou de soutien aux aînés, mais aussi dans les activités culturelles et de loisirs, la protection et la conservation de l'environnement, la défense et la restauration du patrimoine ou de l'environnement naturel, les associations de développement local, la formation permanente, la reconnaissance du travail domestique, etc.

Ce secteur, dit de l'économie solidaire, méritait mieux qu'un secrétariat d'État dans le gouvernement de la Gauche plurielle.

De telles activités peuvent être suscitées également dans les pays en développement, notamment à travers le réseau associatif, les organisations non gouvernementales, etc. Ce secteur indépendant contribue à unifier les intérêts divers en une identité sociale commune et cohérente. Elles constituent des laboratoires où éclosent des idées neuves des initiatives et où s'expriment les doléances populaires. Le développement d'un tel tiers secteur permet à bien des personnes de s'ini-



1. Cette taxe ne vise à cibler que les seules transactions entre monnaies, c'est-à-dire la spéculation sur les taux de change mondiaux. Voir à ce sujet :
• GR 986, mars 1999 et
• l'ouvrage collectif publié sous l'égide du PNUD, intitulé "The Tobin Tax, coping with financial volatility" - Oxford University Press, New York et Oxford, 1996.

2. Ce projet de taxe automatique, par contre, évoque une opération qui concernerait tous les mouvements de fonds (crédits et débits de comptes). Son montant pourrait varier de 0,1 à 1 %.

Éliminer la grande pauvreté

Le Conseil économique et social a adopté l'idée que la lutte contre la pauvreté doit enfin devenir un objectif pour l'Union européenne. Dans son rapport publié le 28 octobre au Journal officiel il affirme en effet :

«Il convient également d'intégrer la base juridique claire que le traité de Nice apporte à la lutte contre l'exclusion sociale. Pour rendre concrète la réalisation d'une telle ambition – offrir un avenir à chacun – le Conseil économique et social suggère d'inscrire dans l'article 99 le principe d'objectifs mesurables d'élimination de la grande pauvreté et de la prévention des précarités, dans une conception globale du développement conformément aux engagements pris au Sommet de Copenhague (1995).»

Le Comité Pauvreté et politique, association créée en 1994 dans cette optique, se réjouit de voir dans ce rapport la progression de sa proposition soutenue par une pétition que nous avons proposée à nos lecteurs en mai 2001 (dans GR 1010, page 12).

tier à la participation démocratique. Car il fait appel au volontariat et à la responsabilité. La vision marchande du monde, associée à une glorification matérialiste de l'abondance, incite les gens à s'identifier à l'économie de marché. Dans un tel système les valeurs de la croissance sans limites pèsent inévitablement sur les comportements personnels. La philosophie du tiers secteur non marchand constitue un antidote salutaire à la "société de consommation" relayée par des campagnes publicitaires extrêmement onéreuses et disproportionnées par rapport à l'objectif recherché qui devrait être de faire passer la production à la consommation sur la base d'une économie des besoins. Elle prédispose au service à autrui, incite à l'enracinement dans une ou plusieurs communautés ouvertes.

L'introduction d'un revenu social garanti liée à un contrat de citoyenneté est dans ce contexte un puissant facteur d'intégration sociale, et l'antidote de toutes les exclusions sociales, de la criminalité économique, de l'insécurité, de l'évasion vers la drogue, la délinquance, la prostitution "alimentaire", les paradis artificiels des sectes et de tous les fondamentalismes, et autres intégrismes.

COMMUNAUTÉ ET COMMUNAUTARISME

L'entreprise, qu'elle relève du secteur public, du privé ou de l'économie solidaire, est à l'image de la société au sein de laquelle elle évolue. Dans un monde où la promotion de l'individu est guidée par la recherche du profit à court terme, la seule règle sera inévitablement la loi de la jungle.

Mais si l'on ose considérer l'entreprise comme une communauté de travail, elle peut s'offrir aussi, pour peu qu'elle dispose d'un comité d'entreprise actif, comme communauté de culture, de loisirs, etc.

L'erreur la plus monstrueuse de cette entrée dans le XXI^{ème} siècle est d'avoir confondu communautarisme et ghettoïsation, voire tribalisme. On mélange pêle-mêle des ghettos sociaux, voire ethniques, culturels, etc., avec des communautés qui ne se valorisent que par leur ouverture au milieu social au sein duquel

elles évoluent et se développent. Elles se caractérisent par un esprit contractuel de fraternité, de solidarité qui anime leurs membres.

Cessons une fois pour toutes de fustiger "le communautarisme". Je vois bien au contraire dans ce concept une valeur extrêmement positive à travers une appréhension ouverte de l'attention que chacun des membres d'une communauté apporte aux autres. Elle ne se résout pas à un agrégat d'individus, mais bien plutôt de personnes qui se construisent pas à pas comme telles à mesure de l'expérience et des connaissances acquises.

La personne se valorise dans sa relation avec autrui. L'individu en tant que tel n'existe pas. C'est un non-sens total que de promouvoir l'individualisme comme philosophie et sagesse de notre temps. L'individu ne s'épanouit qu'en tant que personne, au sein d'une ou plusieurs communautés, superposées ou entrecroisées, qui le révèlent en termes d'identité.

Telle devrait être la conception d'un communautarisme ouvert et positif, à l'opposé de cette caricature négative et extrêmement néfaste que nous offrent nos hérauts de la pensée unique.

L'expression de ces dérives sémantiques se manifeste à travers de multiples vocables dont le commun des mortels perçoit difficilement le sens et la portée. Qu'on en juge : du principe de précaution au développement durable et à l'agriculture raisonnée, des placements éthiques au commerce équitable, de la bonne gouvernance à l'entreprise citoyenne, les pistes ne manquent par pour surmonter les désillusions d'une époque marquée par la plus grande confusion où s'affirme la primauté du paraître sur l'être, du savoir-faire sur le savoir-être.

Bien malin, hormis le cénacle d'une poignée de spécialistes, celui qui s'y retrouve dans ce salmigondis !

En réalité, ces concepts ne peuvent acquérir de signification concrète que si on les replace dans une appréhension globale de notre avenir humain. Redonner un sens à la vie en société, c'est d'abord esquisser une vision commune sur le long terme à notre devenir. C'est élaborer, par delà les stratégies politiciennes, une métapolitique pour notre temps, autrement dit une réflexion qui se situe bien au delà des préoccupations du moment.

Et vive la guerre !

Il n'y a plus de honte, hors période électorale, à être hyperréactionnaire. Après Denis Jeambar qui trouve que les fonctionnaires vivent trop vieux, voici textuellement ce que relate le dernier Canard : Francis Mer (Ministre de l'économie et des finances) a jeté un froid en conseil des ministres en relatant son entretien avec le directeur de la Deutsche Bank : « *Il affirme que la seule solution pour relancer l'économie, c'est la guerre. Je pense exactement comme lui.* » (*Le Figaro* du 15/11)

(envoi de Paul Vincent).



Je ne comprends vraiment pas votre soutien enthousiaste au livre de R. Passet et J. Liberman. Heureusement, votre conclusion exprime en huit lignes ce qu'il suffisait d'en dire.

A l'instar de la gent réformiste, R. Passet n'entend pas renoncer au système du profit. Son réformisme radical n'est qu'un catalogue de vœux pieux. Il ne met fin ni aux enrichissements sans cause, ni au racket fiscal, ni au commerce bancaire, socle du capitalisme qu'il s'agit avant tout de préserver. Il se borne à emprunter quelques unes de nos analyses critiques mais il se garde de toute référence à notre monnaie de consommation, pivot de l'ED. Il veut réglementer la mondialisation pour l'humaniser, alors que cette mondialisation a pour objet la suppression des entraves étatiques aux profits des sociétés transnationales.

Le pouvoir financier s'enracine dans le caractère transférable de l'argent, source de son accumulation via le profit, la spéculation, le vol, le commerce du crédit.

Oter à ce pouvoir l'outil de sa puissance? Nous piétinons depuis bien longtemps pour faire admettre cette exigence.

Il faut un acte politique pour donner le feu vert à une monnaie de consommation (la carte Monéo en est très proche). Qui ou quoi le provoquera?

Après mille et une vaines tentatives tous azimuts, face aux médias cadennassées aux idées qui dérangent, je finis par souscrire aux vues de Jacques Duboin qui tablait sur les circonstances, attendant, par exemple, que la marmite explose pour intervenir

(selon la méthode qui a réussi à J. Monnet) «au moment qu'il faut, auprès des hommes qu'il faut, avec les solutions qu'il faut».

H.M. Guérande

J'ai lu avec grand intérêt, comme d'habitude, votre analyse de l'ouvrage de R. Passet, sur le thème de "Mondialisation financière et terrorisme". A l'instar de Lénine, vous posez la question: "Que faire?" et comme Jacques Duboin, vous regrettez, à bon escient, que l'auteur ne s'attaque pas à la source du pouvoir financier... Aussi longtemps que la gestion de cette planète sera effectivement soumise au pouvoir financier, il n'y aura pas d'équité possible dans les relations entre les personnes et entre les peuples...

J-P. Mon nous offre une salubre cure de désintoxication en dénonçant la vague de privatisations annoncées. Je partage tout à fait ce point de vue et je pense que le temps est venu de mettre un terme à la grande braderie du secteur public.

Il est temps de définir clairement la notion de service public, c'est-à-dire de service en faveur du public. Face aux critères de rentabilité financière difficilement compatible avec les exigences d'une saine gestion et d'émulation sociale qui devrait concerner les administrations et les entreprises d'Etat, nous devons dénoncer les prétentions ultra-libérales de la Commission Européenne qui contraint les gouvernements à privatiser les entreprises

publiques, pour les mettre en concurrence. Et il est temps de s'interroger sur le mouvement inverse observé dans les Etats anglo-américains, qui pousse leurs dirigeants à re-nationaliser les entreprises publiques naguère livrées très imprudemment à la privatisation...

Autre sujet de réflexion: le succès du "sommet" de l'Europe sociale à Florence. Réunir, sans provoquer de casse, un demi million de militants sur le thème de l'anti-mondialisation relève de la prouesse. Cette digne manifestation est l'expression d'un grand malaise, voire d'un désarroi face aux dérives économique, sociales, culturelles et aussi... guerrière d'un système qui révèle la formidable nuisance de ses outrances. On peut s'interroger toutefois, encore et toujours, sur les objectifs visés par les animateurs de ce mouvement. Casser la machine? Mais la remplacer par quoi? Par delà les bonnes intentions, je reste toujours sur ma faim.

Enfin, félicitations pour le pavé consacré aux retombées des concentrations dans le secteur de l'édition. Comme dans d'autres domaines d'activités, la prétendue concurrence débouche sur des situations de monopoles, les mêmes qui faisaient l'objet de critiques dans les régimes que l'on qualifiait de "socialistes". Bizarre, non? Gouvernement unique, monnaie unique, pensée unique...

Il nous reste l'espérance.

G. B. Vitry le François.

La Grande Relève

MENSUEL DE RÉFLEXION SOCIO-ÉCONOMIQUE
VERS LA DÉMOCRATIE EN ÉCONOMIE

Fondé en 1935 par Jacques DUBOIN

Directrice de la publication : Marie-Louise DUBOIN

Rédaction : les abonnés qui le souhaitent, tous bénévoles.

Les manuscrits sont choisis par le comité de lecture et ne sont pas retournés.

Graphisme : Anne-Laure WITSCHGER, LASSERPE.

Impression : ARTIS - Diffusion : NMPP

Commission paritaire N° 57434 - ISSN : 0398-2076



Adresse postale BP 108 78115 Le Vésinet Cédex
Téléphone seulement les lundi et mardi et de 15 à 18 heures 01 30 71 58 04

Fax : 01 30 71 93 89

Adresse électronique : grande.releve@wanadoo.fr

Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/grande.releve/>

La réponse



Intellecto, mon ami, je t'écoute et souris...
car j'ai lu ta revue. Tu veux que je comprenne
les causes de ma peine et je te remercie.
Comprends bien à ton tour, l'affaire est difficile.
Où veux-tu que j'accroche, sur les murs qui m'entourent,
les pensées et les mots que tu m'offres en pâture ?
Alors serais-je sot ? Aveuglé sûrement ...
Car si j'ai bien compris, voilà sept décennies
que tu me les proposes... Qui en dehors de toi
me les a fait connaître ? Commençons au début :
Voilà "distribution".
— Je dois faire attention et ne pas la confondre.
Moi elle me plaisait bien la "redistribution".
Tu m'as ouvert les yeux : c'est encore un moyen
d'allonger le système. Toi, tu veux le changer !
— "Salaire citoyen"...
qui serait garanti !!!... Tu penses à mon voisin ?!
— Un salaire sans sueur, accoucher sans douleur ...
La rédemption, mon vieux, ça aussi c'est écrit !
Tu parles de "machine"
Qui doit me "libérer"... Tu vois, là, c'est hardi...
Je sais qu'elle prend ma place, qu'à ma place elle fabrique...
Si je t'écoute, tu dis : que sur la production
on ferait la monnaie et que j'achèterais,
sans avoir à me vendre ? Ami est-ce possible ?
J'en ai parlé chez moi et ça les a fait rire.
Ça me semble sérieux et je vais le redire...
Je le ferai. Et toi, où te fais-tu comprendre ?
Les amis que tu as, se moquent-ils de toi ?
Te disent-ils aussi que "c'est de l'utopie" ?
— Mais l'utopie, leur dis-je, est "la mère du progrès" !
Tu vois, la tâche est rude. En haut les intérêts.
En bas, la soumission, le chômage, la peur...
Ce que tu me proposes, c'est de chasser les mots
qui gouvernent nos vies insidieusement
et recouvrent les maux dont ma famille souffre.

L'esprit marqué sans doute par cette découverte,
cette nuit, j'ai rêvé qu'en ouvrant ma fenêtre,
étaient entrés ces "mots", ils s'adressaient à moi.
Avant je les croisais, ils ne me parlaient pas :
... Travail, exploitation, misère dans l'abondance,
le seuil de pauvreté et la raison des guerres...
Beaucoup d'autres encore, pour que je les comprenne...
Ensuite, je me trouvais piloter un bateau
portant au pavillon "Humanisme suprême".
Sur le fleuve les "mots" partaient à la dérive...
J'y voyais s'essouffler le cruel mot : "survivre"...
Quand, j'entendais venir, s'élever de la rive,
Crié par une foule : "Nous voulons enfin vivre" !

Oui, c'est une histoire qui ressemble à celle
que tu m'avais contée...
Me serais-je éveillé, moins aveugle et moins sourd ?
je vois une lumière sur le noir qui m'entoure...

RÉMY MOURIN.

Mirjana

Dans un petit roman "Mirjana et les siens", notre ami Roger-Louis Junod ne manque pas l'occasion, évoquant le drame des exilés de l'ex-Yougoslavie, de rappeler à ses lecteurs que le drame de la misère dans l'abondance serait surmonté depuis longtemps si l'on avait voulu suivre les analyses que Jacques Duboin faisait dès les années 1930...

Nos lecteurs apprécieront ce petit livre de la collection AENJ des éditions suisses "à la Carte" à Sierre. (www.edcarte.ch).

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR QUE VIVE LA GRANDE RELÈVE

M. Touileb 7,62 - V. Abécassis 8,53 - P. Quittelier 38,53 - R. Raimbault 1,8 - P. Rivallant 15 - R. Guérin 17,53 - R. Cazilhac 8,53 - F. Pelletier 8,53 - R. Josse 35 - J. Fortin 8,53 - G. Leray 21,83 - P. Merville 3,53.

Total 179,4 euros

Merci à tous !

Cette souscription nous permet de modérer le prix du journal et aussi d'en faire le service gratuit à ceux que sa lecture intéresse mais qui n'ont pas les moyens d'en payer l'abonnement. Il leur suffit pour cela de se signaler au journal en indiquant leur adresse (sachant que nous ne communiquons aucune adresse de lecteur à quiconque).

rentables sont étouffées. On a peur que de nouvelles techniques suppriment des emplois pénibles, mais on crée des emplois inutiles, voire nuisibles, dans la publicité par exemple, parce qu'ils aident à forcer la vente en abrutissant les clients. Le développement d'un pays est décidé pour le profit de gros investisseurs internationaux, au mépris du développement des peuples. Partout la spéculation monétaire est devenue plus rentable que la production. Tous ces préjudices, ces crimes et ces absurdités doivent remettre en question les fondements du système économique qui domine nos relations sociales. Mais il faut pour cela surmonter la croyance, volontairement répandue, que le capitalisme, devenu universel, résulte de lois économiques aussi éternelles que celles de la nature, et que l'économie et la finance sont des "chasses gardées", des sciences si compliquées qu'il est impossible au grand public de les comprendre et de les remettre en cause.

En fait, le système actuel est parti d'un *postulat faux*, celui selon lequel l'intérêt égoïste de chacun mène naturellement, comme par miracle, à l'intérêt général. Il faut lui substituer le principe selon lequel nous sommes *tous cohéritiers* d'un patrimoine qu'il s'agit d'améliorer autant que possible et de transmettre aux générations futures après en avoir partagé équitablement l'usufruit.

Au système capitaliste il faut par conséquent substituer **l'économie distributive**, organisée pour que chacun ait la possibilité de choisir son activité et défendre son intérêt, au sein d'un débat où *tous* les points de vue, et non plus seulement celui de la rentabilité financière, pourront enfin être pris en considération.

Qu'est ce que l'économie distributive ?

En économie distributive, ou économie des besoins, tout citoyen a un droit et un devoir. Son droit, c'est l'assurance de recevoir sa part de l'usufruit du patrimoine commun; il se matérialise par la garantie d'un pouvoir d'achat suffisant pour vivre décemment. Son devoir, c'est de participer à la vie de la société à laquelle il appartient, dans la mesure de ses moyens et selon les besoins de cette société. Il doit donc consacrer une partie de son temps à des activités qu'il choisit selon ses aspirations, dans la mesure de ses aptitudes et en fonction des besoins des autres.

Ceci implique de changer :

- **les revenus :**

Le compte de chacun est régulièrement crédité de son *revenu social*, qu'aucun impôt ni taxe ne vient ensuite modifier. Le montant de ce revenu de base est le même pour tous au même âge. Toutefois un revenu supplémentaire, personnalisé, peut être envisagé dans le cadre du *contrat civique*.

- **la monnaie :**

La monnaie distributive perd sa valeur dès qu'elle a servi, comme un billet de transport. Monnaie de consommation, gagée sur la valeur des richesses produites, elle n'a pour but que de distribuer équitablement la production, tout en laissant à chacun la liberté de choisir ses achats. Le paiement d'un bien ou d'un service donne lieu à un débit du compte de l'acheteur et sert au fournisseur à gérer la distribution dont il a la responsabilité. La technique électronique est prête pour cet usage.

- **le travail :**

Le travail nécessaire à la production, de même que toute activité utile aux autres, entre dans le cadre du contrat civique qui définit la participation de tout individu majeur à la vie de la société dont il fait partie, et qui lui verse son revenu.

et le contrat civique ?

Au cours de son existence, la participation d'un citoyen à la vie de la société doit en effet pouvoir prendre les formes les plus diverses et les plus variées. Chacun doit pouvoir alterner ou mener de front des activités de formation, de production, de gestion, de participation aux décisions politiques etc., avec des années sabbatiques, pour voyager, se recycler, ou s'occuper à sa guise.

Les contrats, qui sont proposés pour une période donnée, leur acceptation, leur renouvellement et leur modification, sont l'objet des débats de conseils dans lesquels les usagers sont au moins aussi bien représentés que les spécialistes (de la profession concernée, de la santé, de la gestion, de l'environnement, etc.) de façon à ce que tous les aspects d'un contrat puissent être pris en considération.

Sièges de la politique économique et de la création monétaire, ces conseils fonctionnent selon le principe de subsidiarité. Ils ont soin de veiller à ce que toute proposition de contrat soit largement publiée à l'avance, de même que les offres de contrats, et enfin que des aides soient mises à la disposition du public pour les préparer ou pour les présenter. En proposant sa contribution, chacun définit aussi les investissements dont il a besoin et, éventuellement, il estime et justifie le supplément de revenu personnel qu'il en attend. Il importe que des clauses aient été prévues par ces contrats pour éviter qu'en cas d'échec, des investissements se transforment en friches.

Évidemment, pour la majorité des gens en activité, le contrat civique peut consister simplement à exprimer leur souhait de continuer, en demandant éventuellement une amélioration. Et des contrats peuvent venir d'un groupe de personnes offrant de s'associer dans une entreprise qu'il leur appartient de définir en commun.

- la démocratie en économie !

Il devient ainsi possible de gérer démocratiquement l'économie, c'est-à-dire de la mettre non plus au service de l'argent, mais à celui de la population, producteurs aussi bien que consommateurs, et aussi d'établir une véritable prospective¹.

Les contrats civiques, publiquement discutés et décidés, permettent en effet :

- l'évaluation de la production à réaliser en tenant compte des besoins², des moyens nécessaires, disponibles ou à investir, et des relations d'échange avec l'extérieur;

- l'évaluation des tâches correspondant à cette production, tenant compte des meilleures méthodes connues, des contraintes (d'environnement par exemple) et des recherches à faire ; ceci pourrait amener, en cas de nécessité, à définir la durée d'un service minimum à effectuer dans la production;

- l'évaluation des coûts, celui de la production (dont les prix sont fixés par contrat) et celui des investissements nécessaires à cette production et aux services publics. Le montant total des revenus à distribuer à l'ensemble de la population est par principe égal à celui de la production mise en vente.

C'est au débat politique de fixer le rapport entre le montant total du revenu social indifférencié et celui des revenus personnalisés destinés, si nécessaire, à encourager ou stimuler l'innovation.

¹ c'est-à-dire d'avoir les informations objectives nécessaires pour choisir vers quel avenir s'oriente l'économie générale.

² Ce qui est loin d'être possible actuellement !

Ne pas oublier que la vente n'étant plus faite pour le profit, elle est libérée de la pression publicitaire. C'est ce qui permet aux détaillants d'évaluer les besoins d'après la façon dont les revenus sont dépensés.

Avez-vous déjà pensé à ceci ?

L'humanité est confrontée non pas à une crise, mais à une véritable mutation, plus profonde et bien plus rapide que toutes celles qu'elle a déjà connues, celle du néolithique par exemple. Le développement des techniques de production est tel que de puissantes machines, automatisées, informatisées, peuvent *remplacer* désormais le travail de l'homme dans toutes les tâches de routine, se substituer non seulement à ses muscles et à l'agilité de ses doigts, mais aussi à sa mémoire, à certains de ses sens et même aux activités logiques de son cerveau.

Fruit des efforts accumulés génération après génération, ce bouleversement des moyens de production est irréversible. Or le système économique en vigueur le transforme en catastrophes. Comment organiser la nouvelle civilisation pour mettre cet héritage au service de tous, pour que cette multitude d'esclaves mécaniques et programmés permette enfin à chacun et chacune d'entre nous de devenir un(e) véritable citoyen(ne), libre et responsable ?

Bref comment transformer ces progrès scientifiques en progrès social ?

Le nombre d'heures de travail annuel d'un ouvrier est passé de 5.000 en 1.850 à environ 1.600 actuellement. En dépit de la croissance démographique, cette diminution du temps de travail s'est accompagnée d'un formidable accroissement de la production, qui, au plan mondial et par habitant a été multipliée par 2,5 entre 1960 et 1990.

Rien qu'en France, le nombre total d'heures travaillées est passé de 40 milliards en 1973 à 35 milliards en 1990 et la PIB au cours des dix dernières années s'est accrue de 1.350 milliards de francs, soit en moyenne de 200 francs par personne et par mois.

Conséquences dans le système actuel

Le système économique actuel, issu des conceptions des économistes classiques, est organisé autour de trois principes dont les conséquences n'ont fait qu'empirer au cours des quelque 200 ans pendant lesquels ils ont sévi. Ce sont :

• 1 la rareté, qui fait la valeur commerciale des produits mis sur les marchés.

Ainsi on abandonne des cultures vivrières, mais on produit et on vend très cher des drogues et des armes de tout genre, qui mettent en danger toute vie sur la planète. Des populations entières sont décimées, mais quelques riches amateurs ont les moyens de mettre des dizaines de millions d'euros pour acheter, par exemple, un seul tableau.

• 2 le salariat, qui est la seule façon honnête d'avoir accès aux moyens d'existence, pour les gens qui trouvent à se vendre sur le marché de l'emploi.

Ainsi, lorsque des appareils perfectionnés produisent sans labour humain, les salariés "dégraissés" ne peuvent plus acquérir une part de cette production. Leur exclusion ruine du même coup ceux qui perdent leur clientèle. Des gouvernements tentent de surmonter cette "crise économique" par redistribution, mais cela développe chez ceux qui payent impôts et taxes, le sentiment d'être volés des fruits de leur travail, et chez ceux qui en bénéficient, le découragement et l'humiliation de se sentir assistés. Et, dans un monde de plus en plus riche, se développent la révolte, la délinquance et la violence.

• 3 la toute-puissance dont bénéficient les banques à qui les États ont abandonné le pouvoir d'émettre la monnaie légale, sous forme de crédits.

Ainsi, les investissements ne sont décidés qu'en considération d'un seul critère, la rentabilité financière et les crédits ne sont accessibles qu'aux entreprises qui pourront les rembourser, et avec intérêt. La croissance et la vitesse deviennent obligation, même si c'est au prix d'actes préjudiciables à la société, à la santé, à l'environnement. Les ressources naturelles sont gaspillées si cela est source de profit financier, tandis que des innovations qui ne seraient pas

Les 358 personnes les plus riches du monde possèdent autant que les 2,3 milliards les plus pauvres.

DOCUMENTS DISPONIBLES :

- **KOU, L'AHURI OU LA MISÈRE DANS L'ABONDANCE.** Un livre plein d'humour, écrit par Jacques DUBOIN en 1934, mais d'une telle actualité qu'il a été mis en scène au théâtre belge par C. Delmotte en 1996. Dans un style caustique, il dénonce (déjà !) le conservatisme des économistes classiques (prix 9,90€).
- **LES AFFRANCHIS DE L'AN 2000**, écrit par Marie-Louise DUBOIN sous la forme d'un roman pour montrer ce qu'apporte l'économie distributive et en expliquer les mécanismes. Publié aux éditions Syros, puis réédité au Canada par *Voici la clef* (prix 16,70€).
- **UN SOCIALISME À VISAGE HUMAIN**, pour lancer une discussion, le texte d'une conférence d'André PRIME. (3,80€)
- Un ancien numéro spécial donnait un résumé un peu moins bref de nos thèses : **L'ÉCONOMIE DISTRIBUTIVE ET LES TRANSITIONS** (janvier 1992);
- D'autres numéros spéciaux contiennent des dossiers toujours actuels (Trois sont épuisés : • **LA TROISIÈME VOIE**, • **LA FIN DE QUEL TRAVAIL ?** • **L'INTOX SUR LES FONDS DE PENSION**, mais on peut en faire des photocopies sur commande, à titre plus onéreux), il reste : • **MAIS OÙ VA LE SERVICE PUBLIC ?** (N°972, décembre 1997, 2,20€).
- Une bande dessinée par Jacques VIGNES-ELIE : **ET SI ON CHANGEAIT ?** (3,80€).

Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/grande.releve/>

Téléphone *seulement les mardi et jeudi et de 15 à 18 heures* : 01 30 71 58 04

Fax : 01 30 71 93 89

Adresse électronique : grande.releve@wanadoo.fr

La Grande Relève

MENSUEL DE RÉFLEXION SOCIO-ÉCONOMIQUE VERS LA DÉMOCRATIE EN ÉCONOMIE

TARIF DES ABONNEMENTS

pour un an, 11 numéros, un exemplaire :

France (régime intérieur pour la Poste) 21,47 €.

DOM23,45 €.

TOM26,20 €.

Pour plusieurs numéros, nous consulter;
Extérieur,

suivant les zones de la Poste,
nous consulter.

RÈGLEMENTS :

à l'ordre de

La Grande Relève

par CCP :

N° 13 402 39 M Paris

ou par mandat ou chèque bancaire
adressé :

BP 108

78115 LE VÉSINET Cédex.